



Commune de Plouguerneau
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 janvier 2019
--oOo--

Nombre de conseillers :

En exercice	29
Présents	22
Votants	29

Date d'envoi de la convocation : jeudi 24 janvier 2019

Le Conseil Municipal de PLOUGUERNEAU s'est réuni le mercredi 30 janvier 2019 à 20h00 à l'Espace Culturel ARMORICA en séance publique sous la présidence de Monsieur Yannig ROBIN, Maire.

SECRETARE DE SEANCE : Jean Paul LE GALL élu à l'unanimité.

ETAIENT PRESENTS : Yannig ROBIN – Andrew LINCOLN – Pierre APPRIOU – Nathalie VIGOUROUX – Elisabeth LE BIHAN – Jean-Yves GUEGUEN – Jean-Luc KERDONCUFF – Jean-Claude MERDY – Jean Paul LE GALL – Philippe CARIOU – Cécile TRIVIDIC – Isabelle BLOAS DEWU – François MERIEN – Aude DUNIAU – SMITH – Ghislaine PORCHEL – Alain ROMÉY – Jacques HENNEBELLE – Bruno BOZEC – Amélie CHARTON – Jean-Robert DANIEL – Lydie GOURLAY – Lédie LE HIR

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Marie-Pierre CABON	Procuration à	Pierre APPRIOU
Yannik BIGOUIN	Procuration à	Jean-Claude MERDY
Audrey COUSQUER	Procuration à	Aude DUNIAU-SMITH
Christophe DELANOE	Procuration à	Elisabeth LE BIHAN
Marcel LE DALL	Procuration à	Philippe CARIOU
Naïg ETIENNE	Procuration à	Nathalie VIGOUROUX
Maximilien BRETON	Procuration à	Alain ROMÉY

Introduction : Synthèse du cahier de doléances, suivie d'un échange avec les élus et les habitants sur les suites à donner.

Je vous propose de commencer par une présentation synthétique et artisanale, on a fait avec les moyens du bord, on n'y a pas consacré des heures et des heures, c'est une synthèse et une analyse de ce qu'on a pu lire, de ce que l'on a trouvé dans ce cahier de doléances et d'espérance, pour reprendre la formule d'Alain Juppé.

Un cahier de doléances qui je vous rappelle a été mis en place depuis le 8 décembre comme ça a pu se faire dans d'autres communes, et c'est vrai que Plouguerneau a été je pense et j'en suis sûr, une des premières communes du Finistère à ouvrir ce cahier. Actuellement dans ce cahier on y trouve 52 contributeurs et contributrices qui ont rédigé 166 doléances, points de vues et propositions pour la France, et des doléances, points de vue et propositions pour la commune. Donc à charge pour la commune de répondre à ces doléances. Ces doléances se décomposent de la manière suivante : un premier chapitre : « aides et services publics hors fiscalité et répartition » : 53 contributions. Un deuxième chapitre : « fiscalité justice fiscale » : 39 contributions. Un autre chapitre portant sur les revenus, salaires, pensions de retraites, etc. : 12 contributions. Un nombre important aussi de contributions portant sur la réforme constitutionnelle de la représentativité et de la répartition des pouvoirs : 20 contributions. Un certain nombre d'attentes et de propositions aussi formulées autour de la question de la moralisation de la démocratie représentative on va dire, c'est vrai que ça concerne essentiellement les élus : 13 contributions. Et « relations internationales » : 8 contributions. Et "autres", c'est tout le reste, par exemple on voit apparaître la révision de la limitation à 80 km/h qui était visiblement l'élément déclencheur tel qu'il a été exprimé par voie de presse, cette contribution n'est exprimée qu'une seule fois. Voilà où on en est, avec une synthèse qui est très rapide. Autre paramètre qui n'apparaît pas là non plus il me semble, c'est la question écologie-environnement : 12 contributions en ce sens. Après c'est quelque chose que l'on peut détailler, la liste vous l'avez vers vous et vous pouvez aller regarder ce que ça signifie de manière très concrète, les aides et services publics.

Dans les « aides et services publics » on trouve des contributions autour de la formation professionnelle, de l'éducation nationale, de la santé, des tribunaux et justice, de la sécurité sociale, service public de proximité, revalorisation et soutien au fonctionariat, médecine de proximité, des attentes très fortes aussi du point de vue de l'école. Des attentes aussi du point de vue de l'augmentation des moyens en faveur de la police et de la gendarmerie, des attentes aussi très fortes en direction des aînés, des EHPAD. Facilitation aussi et simplification des démarches administratives, voilà pour ce premier chapitre.

Sur la fiscalité et justice sociale, pareil, sans véritablement entrer dans les détails, il y a une attente très forte de réduction des impôts et une attente qui peut être exprimée autour d'une amélioration de la justice fiscale. Concernant les revenus, une des demandes très fortes en matière d'augmentation des revenus les plus faibles et de réduction des revenus les plus forts. "Réforme constitutionnelle de la représentativité et du partage du pouvoir" : on y trouve, ce ne sera pas exhaustif mais ce sont des propositions autour de la sixième république, de la proportionnelle, intégrale ou partielle, des demandes qui peuvent aussi aller dans le sens de la souveraineté nationale, des demandes concernant le référendum de l'initiative populaire sachant que là-dessus il y en avait deux qui étaient pour et un contre. Meilleure représentativité de l'Assemblée nationale, que l'Assemblée nationale soit plus représentative des catégories socioprofessionnelles, avec plus de deux représentants des professions, tels que les ouvriers ou les agriculteurs.

Qu'est-ce qu'on trouve encore...suppression du Sénat, diminution du nombre de sénateurs, diminution du nombre de députés, plus de pouvoirs aux régions, reconnaissance de la diversité culturelle, prise en compte du vote blanc, retour au septennat, Europe des peuples, plus de transparence sur le budget de l'État, plus de participation citoyenne sur les sujets sociétaux.

Cette répartition est par catégorie, peut-être que certaines contributions devraient être classées ailleurs, mais voilà ce que l'on trouve en tout cas dans ce chapitre tel qu'il a été organisé.

Sur la moralisation de la vie publique, des propositions comme celle de la charte éthique des élus, abolition des privilèges, parmi les privilèges et les questions de la révision des retraites des anciens présidents, réduction aussi d'un nombre d'avantages hors traitement, hors indemnité de fonction plus exactement. Réduction du train de vie de l'État, plus de contrôles fiscaux, revenir à un état de droit, sanction des mensonges, replacer l'humain au cœur de toutes les stratégies, limitation à deux mandats. C'est vrai que sur une proposition comme celle-là on peut se demander de quoi il s'agit, est-ce que c'est deux mandats simultanés ou est-ce que c'est deux mandats dans le temps, question intéressante. Interdiction de mandats supplémentaires pour un élu ayant triché, diminution des salaires des hauts fonctionnaires, suppressions des postes de hauts fonctionnaires et respect des institutions.

Sur le point suivant, « relations internationales » : des propositions comme l'annulation du pacte de Marrakech, et l'expulsion des déboutés du droit d'asile. Sur les questions migratoires on trouve des demandes, des propositions telles que l'importance de stopper les migrations, l'importance de la contrôler, et puis pour d'autres, améliorer l'accueil des migrants et respecter les droits de l'homme d'où que viennent ces hommes et ces femmes.

On aurait pu faire une ligne particulière pour les questions européennes, une attente concernant une Europe de la paix et de la justice sociale et une demande concernant la création d'une armée européenne.

Et les autres points, des questions concernant l'urbanisme : moins de densification, plus de réhabilitation de l'habitat ancien, et puis d'autres propositions que je n'ai pas réussies à identifier, telles que la suppression du livre blanc, sachant qu'il y a beaucoup de livres blancs, la question est de savoir de quoi il s'agit. Et puis parmi la ligne « autre » aussi, des questions concernant la sécurité intérieure, lutte contre le djihadisme et tolérance zéro pour les incivilités. Et sur la limitation des 80 km/h, plus d'annulation des points de permis pour les petits délits autres que alcool et stupéfiant.

Voilà ce que l'on trouve dans ce cahier de doléances, donc la proposition qui vous est faite et qui nous est faite à nous tous, est de réfléchir ensemble sur les suites que l'on peut donner à ce cahier, avec bien évidemment une question en suspens qui est celle de savoir si l'on s'inscrit. À Plouguerneau, il sera fait quelque chose ou organisé quelque chose dans le cadre du débat national tel que cela nous a été proposé par le gouvernement. A vous la parole, à nous tous.

X : Je suis surpris par le nombre de gens qui sont passés en mairie pour signaler les problèmes qu'ils rencontrent et en fin de compte on n'a que 53 personnes sur...on est combien d'adultes à Plouguerneau ? Trois milles à peu près, je pense, ça fait quand même un petit pourcentage et je suis assez surpris quand je vois comment ça bouge en France contre le gouvernement actuel, qu'il y ait si peu de participation dans un petit village comme Plouguerneau. Surtout que c'est souvent dans les petits villages qu'il y a le plus de problèmes dans tout ce que vous avez cité tout à l'heure, La poste qui va disparaître, et tout cela.

Mr Le maire : et si je peux me permettre, on est l'une des communes qui avons eu le plus de contributeurs. C'est la raison pour laquelle, sur la première photo, l'écriture très moche c'est la mienne, c'est une photo qui a été prise et reprise sur le journal « le monde », pas samedi dernier mais samedi d'avant. Et en fait, une des journalistes Le Monde qui faisait le tour du Finistère et qui s'est adressée aux mairies qui ont été les premières à proposer ces cahiers, donc on fait partie des communes dans lesquelles on trouve le plus de matière.

x : si je peux prendre la parole, personnellement avec mon compagnon nous souhaitons participer, je ne sais pas, peut-être que deux personnes ont été dans ce cadre-là, mais je pensais que le cahier des doléances allait être ouvert tout le long de ce qu'on appelle le "grand débat national", or il a été fermé avant et c'est peut-être un manque d'information de notre part de ne pas être allé chercher cette information là, mais je pensais vraiment qu'on pouvait vraiment le faire pendant tout ce temps-là.

Mr le maire : il est toujours ouvert.

x: Ok, alors nous allons y participer.

X : Au niveau local, je pense qu'en se rencontrant on pourrait peut-être trouver des solutions pour faire une action, sauver une école, sauver La Poste ou avoir des idées, et je pense qu'avoir des réunions publiques, il faut les garder.

x : moi je suis passé à la mairie par hasard, car j'avais vu sur le BIM, que le cahier de doléances était fermé vers le 15 ou 20 décembre. J'ai loupé la date c'est pas grave, et début janvier je suis allé chercher un BIM car il n'y en avait pas assez à Intermarché, et j'ai vu à la mairie, que le cahier de doléances était toujours là, donc j'ai rédigé quelques trucs rapidement, mais je peux vous dire que depuis j'ai repris un peu mes recherches, "mes revendications". J'essaie de faire respecter un peu le plan de notre cher président ou de votre cher président plutôt...c'est de l'humour, et je reprends son plan car il nous disait une chose dans sa communication. Il interpellait le peuple en disant : « vous pouvez proposer cela, mais si on n'a pas d'argent pour, on ne pourra rien faire ». Donc moi j'ai commencé à chercher où l'on pouvait trouver de l'argent, alors je me ne me suis pas appuyé que sur mes propres connaissances fiscales, entre autres et contrôles pour ce qui s'ensuit, mais je me suis aussi appuyé sur la Cour des Comptes, donc à l'issue de cela, je vais faire un petit écrit, il n'y a pas de problème. À l'issue de cela, j'ai dégagé pratiquement pas loin de 100 milliards, mais je vais vous expliquer après et vous pourrez débattre. Je me suis dit si on part sur la base qu'on peut faire des économies sur des domaines précis, après on ne pourra pas nous s'opposer de faire certains choix politiques ou sociaux ou tous domaines. Alors si vous voulez je vous expose, sinon on peut en parler plus tard. La première recherche que j'ai faite est le premier thème que j'ai développé à savoir impôts, dépenses, et action publique. Ça me paraissait peut-être logique de respecter son plan, car si on remonte nos doléances, au moins il verra qu'on a respecté son plan, ses choix, et à l'issue de cela il pourra prendre des idées. Donc si vous voulez que je vous en parle, je peux vous en parler. Avec exemples à l'appui, car ce n'est pas que pour le plaisir.

Mr Le Maire : en fait, l'idée c'était quelle suite. Est-ce que l'on décide ou non ensemble de l'organisation d'un débat? En gros c'est cela, et qui l'organise ? Car nous on se sent pour le coup, indépendamment de la fonction d'élus, des citoyens parmi les citoyens, et je sais pour avoir lu le Télégramme d'aujourd'hui, qu'il y a une réunion qui était organisée par les gilets jaunes dans le cadre du débat national, et c'était clair qu'ils ne souhaitent pas que ce débat là leur soit confisqué par les élus. Non, c'est quelque chose qui est important pour nous aussi, de se poser la question collectivement, sous quelle forme on le fait, quelle est la place des élus, est-ce qu'il s'agit de la mise à disposition de salles, donc ça c'est quelque chose qui peut se faire bien évidemment en direction d'une organisation qui se serait manifestée. Est-ce que c'est quelque chose de plus, c'est de cela que l'on a envie de discuter avec vous. En sachant que ce débat-là devra normalement s'organiser avant mi-mars.

J-P Le Gall : Pour expliquer un peu la méthode, c'est qu'on a lu les cahiers de revendications, chaque fois qu'apparaissait une thématique on l'inscrit et puis après on a fait débat, ce qui explique les catégories, parce qu'après c'est tellement éparpillé qu'il est difficile d'avoir quelque chose de cohérent. Après, une fois que ça c'est fait, on a un cahier de doléances, mais après la question est « on en fait quoi » ? Donc c'est l'occasion de vous réunir, et que vous décidiez avec ce cahier de doléances, vous pouvez nous dire : « vous l'envoyez au préfet, vous l'envoyez à la députée » et nous c'est bon, on rentre chez nous, vous pouvez aussi dire : « les cahiers de doléances sont ouverts, autant en discuter, autant parmi tout cet éventail de demandes et de suggestions, essayons de hiérarchiser les choses ensemble", mais ce sont les gens de la commune et pas particulièrement les élus qui vont organiser les choses, donc il suffirait que des personnes disent : « nous on veut bien faire une réunion à tel endroit, on demande une salle à la mairie, on a une thématique, deux thématiques ou trois thématiques, une méthode de travail ou pas de méthode de travail", enfin, la suggestion c'est prenez le manche et puis les élus faciliteront la réalisation de quelque chose.

X : Pour répondre à ta question, à mon avis le rôle presque principal ou en tout cas prioritaire de l' élu, c'est de représenter la population et notamment de transmettre les positions et les suggestions et les propositions de la population aux échelons supérieurs, et je crains que de façon générale ça se passe plutôt en sens inverse, et que les élus soient là pour faire appliquer des réglementations décidées à l'échelon supérieur sans concertation. Considérant que l' élu est surtout là pour représenter la population, je trouve effectivement qu'il est tout à fait dans le rôle de la responsabilité de la commune d'organiser le débat en question.

Mr le maire : merci Arnaud. En sachant quand même que l'on dissocie bien les choses c'est-à-dire que l'intégralité du contenu du cahier de doléances sera adressé je ne sais plus à quelle adresse, mais il y a un endroit où l'on peut adresser l'ensemble, et puis à charge de l'administration de gérer et d'analyser.

L.Le Hir : c'est vrai qu'on nous a donné plusieurs possibilités de nous exprimer, la première étape était le cahier de doléances, donc effectivement on a eu des informations de la sous-préfecture de Châteaulin qui est en charge

du Département, de recenser l'ensemble des éléments, donc c'est une des manières de s'exprimer que ce cahier, et de le lui transmettre, c'est ce que tu viens de dire. Ensuite, il y a une plate-forme sur Internet qui permet à chacun de s'exprimer, et on va dire la troisième voie, c'est effectivement le débat pour pouvoir partager un certain nombre d'éléments, tout à l'heure un monsieur s'exprimait en disant "comment". Je pense qu'effectivement un débat doit être peut-être par thème puisqu'on voit bien que le nombre de doléances, on en cite 166, mais d'autres pourraient encore venir, donc effectivement il faudrait pouvoir se réunir mais avec des thèmes pour pouvoir après, que les synthèses de ces débats-là puissent être remontés. Donc je sais qu'il y a plusieurs des élus qui se sont proposés, qu'il y ait des débats qui soient organisés. Les élus n'organisent pas le débat, mais on a dit qu'il pouvait contribuer, ne serait-ce qu'en faisant des comptes-rendus, en étant là comme secrétaire pour pouvoir justement participer en tant que citoyen à ce qui est mis en discussion dans les différentes communes.

x : chacun parlant pour son métier, je vais parler du mien. Je comparais car personnellement je l'ai ressenti tout de suite, à la fois les bonnets rouges il y a quelques années et maintenant les cahiers de doléances, ce qu'il s'est passé en France en 1788, ce qui m'intéresse davantage aujourd'hui c'est ce qu'il s'est passé par la suite, car effectivement suite à ces rédactions et à l'assemblée des États généraux, il y a eu énormément de clubs qui se sont créés dans toutes les grandes villes de France, dans même certains villages, dont certains sont devenus très célèbres et dans lesquels il y a eu des idées qui ont été émises, on dit un brainstorming ? Et duquel on a retiré des choses pour les deux siècles qui ont suivi. Donc je ne vois pas d'autre issue que de continuer et là je rejoins Lédie sur les thèmes, et peut-être même par quartier il y aurait peut-être plus des gens intéressés par quartier, par des choses où il se retrouveraient, et par thèmes plus qu'en général. Donc je suis pour continuer, pour qu'il en sorte quelque chose, et plutôt que des doléances, des propositions.

X : on a la chance dans notre commune d'avoir un nombre d'associations dans divers domaines, que ce soit le sport, patriotique, scolaire, les amicales laïques etc., et je pense qu'on a la possibilité de demander à ces associations s'ils ont la possibilité d'ouvrir leur bureau au plus grand nombre pour discuter sur des thèmes, on a bien parlé de finances ou d'écoles etc., donc on trouve facilement avec nos associations pratiquement tous les thèmes qui sont abordés. Là où ce serait plus compliqué c'est peut-être la justice, mais sinon au niveau social on a tout ce qu'il faut avec les CCAS, avec d'autres organismes, je pense qu'au sein de la commune on pourrait peut-être lier les associations à ce cahier de doléances pour s'organiser on va dire sur différentes thématiques que vous aurez mis en place, à nous de choisir par rapport aux associations.

A.Romey : pour rebondir sur ce qu'ont dit Arnaud et Lédie, je pense que les élus doivent se contenter d'être facilitateurs de ces débats, peut être sous la forme que vient de suggérer Jean-Yves ou d'autres. Quant à organiser les débats, moi je ne suis pas très favorable, justement pour la raison qu'a soulevée Arnaud, qu'effectivement on risque de confisquer le débat. Donc facilitateurs oui, mais organisateurs attention !

x : à propos de ce qui vient d'être dit, je dirais qu'il ne faut pas se laisser embarquer dans le plan et les restrictions données par Macron, c'est-à-dire que le grand débat n'a pas à être délimité a priori. Donc sur les questions exclues de principe, il n'y a aucune raison que nous entrions dans ce schéma. Sur la question des élus et de l'implication des élus, je pense qu'il faut aussi se méfier de l'intrusion dans le débat de personnes qui essaieraient ou qui entraîneraient récupération politique ou un redressement si on veut du débat à des fins d'inspiration politicienne.

X : lorsque je parlais du cadre de Macron, de son cadre, je parlais simplement du thème qu'il a abordé, mais là-dedans on peut mettre beaucoup de choses, car effectivement je suis allé sur le site du grand débat et je peux vous dire que toutes les questions sont toutes cadrées et vous n'avez pas de possibilités, elles sont toutes cadrées. Donc ce n'est même pas la peine d'aller sur le site, si la réponse est comme cela... par exemple, est-ce que vous êtes pour la proportionnelle à hauteur de 20 % ? Oui. Ensuite, est-ce que vous êtes pour supprimer... oui. Mais vous n'aurez pas la question, la possibilité de répondre à la question ou de proposer la proportionnelle à 100 %, ce n'est pas possible, c'est fermé. Ce n'est que des questions fermées. Maintenant, je disais c'est de respecter les quatre grands thèmes, mais ce que l'on veut dedans c'est très bien, mais quand on veut faire des propositions si on ne dit pas où prendre de l'argent, je pense qu'on nous dira « c'est facile mais vous ne proposez pas où l'on va prendre de l'argent ». C'est dans cet esprit-là que je voulais dire, on peut dégager cela mais en fonction de cela on peut faire ça. Maintenant à vous d'y mettre les moyens. Maintenant pour le débat, je pense que si vous faites un débat, je n'ai pas dit Monsieur le maire, mais ça peut être un élu, je n'ai pas dit d'organiser lui-même le débat mais d'être présent, car je pense que l'autorité municipale, enfin la commune, a une responsabilité là-dedans, elle centralise et va cadrer, car ça va peut-être partir dans tous les sens, car tout ce que l'on va remonter à Paris ils vont à peine le regarder, donc si en plus c'est le bordel, ils ne verront rien du tout. C'est clair, ce n'est pas compliqué, je sais comment ils fonctionnent « ceci c'est de la merde » et pof ! Donc je pense que l'élu et la mairie ont déjà une respectabilité au niveau de l'État, alors qu'une association au niveau local n'aura pas la même. Elle sera moins bien perçue pour moi.

A.Lincoln : Quelques réflexions qui vont un petit peu dans le même sens des dernières interventions. C'est vrai que le président a annoncé le débat avec l'espoir je cite « de transformer les colères en solutions ». Mais de mon point de vue, des pas qui élançés ne respectent pas le bon déroulement d'un grand débat public national, les conditions ayant été, et ce n'est pas un paradoxe de la situation, assez bien établies par cette commission nationale du débat public sur les 25 dernières années. Il y en a quatre, il y a l'ouverture sur laquelle on peut aborder toutes les questions, comme Hélène vient de dire un certain nombre de questions très importantes ont été vues, dont les revendications principales des gilets jaunes et ce que l'on trouve dans les cahiers de doléances, notamment en matière de fiscalité.

Ensuite, il y a la question de la transparence, on ne sait pas vraiment ce que le gouvernement va faire avec ce débat. La vraie transparence est de dire qu'on va accepter le résultat du débat, d'avance sans les connaître, c'est loin d'être le cas. En terme d'égalité des participants, on a déjà constaté que dans beaucoup d'endroits, dans un certain nombre d'endroits très médiatisés, certains participants ont été plus égaux que d'autres, il y a un élément de communication gouvernementale qui s'est emparé des débats, et ensuite, quatrième critère, il faut avoir l'argumentation, sauf que un petit peu comme sur la question de l'ouverture, un certain nombre d'arguments sont exclus d'office, donc on a le choix entre, si on veut baisser les impôts il faut réduire les services publics. Des arguments qui essaient d'argumenter autrement, ne sont pas à première vue la bienvenue.

Donc moi personnellement je pense que les débats doivent être maintenus, mais en dehors du cadre établi par le gouvernement, et dans le respect strict des quatre critères établis par la commission nationale du débat public qui a été dessaisie par le gouvernement de l'organisation du débat. Car le gouvernement ne devrait pas suivre les critères établis par la commission. Et l'autre intérêt d'un débat, de mon point de vue, c'est très bien d'avoir un cahier de doléances individuelles, mais ce serait beaucoup plus intéressant d'avoir un cahier de doléances arrêtées collectivement, qui veut dire hiérarchisées, et établir le consensus d'ailleurs comme en 1989, quand la discussion n'était pas simplement un cahier de doléances individuelles.

x: je vais répondre un peu à vous deux et puis aussi par rapport au questionnaire que Macron a envoyé aux Français, j'ai arrêté au bout d'une page. Quand je lis cela, je me dis qu'on a des hommes politiques pour lesquels on a élu de droite, de gauche, du centre, écologique et tout, et qui tout d'un coup se réveillent en disant aux Français : « donnez-moi une solution, je dois trouver de l'argent pour maintenir un poste à Plouguerneau, pour les infirmières qui sont mal payées etc. » je trouve que c'est quand même désolant d'avoir des hommes politiques de droite, de gauche, du centre et de partout qui nous posent à nous, gens de Plouguerneau, de trouver des solutions à un problème qui existe depuis des générations en France. Le problème c'est le chômage, doit-on dépenser de l'argent pour les services publics ? Là, il y a 33 personnes d'une usine BIC qui va fermer et on n'entend pas parler de gouvernement pour cela. Il y a 33 chômeurs, et les BIC vont être construits en Tunisie. Est-ce que l'on trouve cela normal, car les BIC vont revenir en France par des camions qui vont polluer et par des avions. Hélas, on n'a pas de réponse, on n'a personne en face, que ce soit de droite, de gauche, tous les partis politiques nouveaux qui sont élus, et le problème est, doit-on continuer à avoir une politique de faire du fric, ou doit-on mettre l'humain ? La meilleure question était doit-on remettre l'humain, est-ce que tous les gens de Plouguerneau n'ont pas besoin qu'on aille les voir pour qu'au moins les impôts que nous payons servent à quelque chose sur le terrain, et non pas engraisser le capitaliste.

Je fais un petit résumé, je ne suis pas gilet jaune, mais je les soutiens. Car c'est tout le ressenti depuis des années de plein de français comme moi, je n'ai pas de problème de sous, mais je n'aime pas ce qu'il se passe. Et tous, les jeunes qui sont là regrettent de Macron, que la seule solution qu'il ait trouvé, c'est de nous poser 150 questions sur « dites-moi comment je vais financer la poste de Plouguerneau et avec quel argent » ? Je trouve cela désolant. On trouvera beaucoup plus de solutions pour s'entendre niveau local qu'au niveau national, parce que ça se passera mal je pense.

Mr Le Maire : à ce stade-là, je me permets de reposer la question qui est « quelle suite à donner à ce cahier » ? Car ce cahier va être transmis dans sa version intégrale dans un premier temps et quelle suite on se donne ici à Plouguerneau, est-ce qu'on organise, et qui organise des débats, sous quelle forme etc., je pense qu'on a commencé à y répondre.

x : Par rapport à cette suite au cahier de doléances, ce que je trouve moins intéressant, même si on est nombreux à être sceptiques sur la suite que le gouvernement peut donner à ce débat ; je me dis qu'au moins ça peut nous donner la chance en tant que citoyens d'apprendre à discuter entre nous, car en fait ça ne se fait jamais, une fois tous les cinq ans pour les présidentielles, etc. On va dans un isolement, on va voter, et en dehors de ce moment-là on ne débat pas entre nous ; donc au moins si ça nous donne cette possibilité-là du débat et de la discussion et de l'écoute de l'autre, je me dis que ça sera toujours cela de pris, même si je ne crois pas trop en ce débat, il y a cet aspect-là que je trouve intéressant. La deuxième chose qui m'interroge, sans vouloir offenser personne, la moyenne d'âge manque un peu de 18-25 ans ici, ce soir, et ça serait bien qu'on trouve un moyen d'intégrer les jeunes dans ce débat. Je n'ai pas la solution, mais il faudrait se poser cette question-là.

X : je prends la parole du coup, oui la question de l'âge des participants, on le trouve dans le mouvement associatif. Je voulais prendre la parole juste pour dire que je suis assez d'accord avec ce qu'a dit Andrew, car effectivement, là les choses sont assez bien posées. Là à mon avis, aujourd'hui, c'est un problème de méthode. Le mouvement associatif que je connais un peu s'organise effectivement pour faire du débat, pour faire discuter et échanger les associations entre elles, sur des collectifs. Un certain nombre de débats qui vont effectivement sortir du cadre imposé par la présidence. Il me semble qu'aujourd'hui la question, est qu'on a tous envie de parler, de se parler, de monter des choses, de s'affranchir du carcan de l'Élysée, reste à savoir comment on le fait. Il y a une sorte de traumatisme je trouve, qu'il est un peu mis en avant depuis quelque temps, surtout pas d'élus, en attendant le cadre communal, le cadre de la commune et ses responsables est un cadre qui n'est finalement pas si mal que ça. Je pense ensuite que c'est plutôt la position des élus, tout à l'heure on a dit qu'on va en faire des simples secrétaires en fin de ces séances pour pouvoir s'organiser et pour pouvoir lancer le débat. Il faut effectivement une méthode et une organisation ; et honnêtement il me semble que le cadre communal n'est pas si mal que ça, et que si on veut s'organiser sans perdre trop de temps et pas se dire au mois de mars "alors comment on fait ? ", Je pense qu'il y a un certain nombre de propositions, il faut peut-être trouver une méthode, un cadre et une organisation qui parte quand même de la mairie, sans pour autant que les élus soient mis en avant. Je ne sais pas si je suis très clair.

Mr Le maire : si si. Peut-être essayer de faire le point sur ce qui fait consensus, moi je crois comprendre et entendre de la part de tous ceux qui se sont exprimés, qu'on va vers un débat avec à priori, je répète ce que je viens d'évoquer car cela me semble assez fédérateur, c'est-à-dire que la question porte moins sur la présence des élus, elle est plutôt souhaitée mais la question est plus de savoir quelle est la posture de l'élu. Est-ce que c'est facilitateur, en tout cas ce n'est pas l'organisateur du débat. Je crois ce que j'ai pu comprendre des interventions des uns et des autres.

H.Perrain : moi j'avais un petit peu compris le contraire, mais peut-être que l'organisation pourrait se faire au niveau du cadre communal, mais peut-être que l'animation, je reprendrai l'idée de Monsieur il est vrai qu'aujourd'hui il y a des professionnels qui pourraient peut-être indiquer aux participants potentiels de quelle manière se tient le débat, quelles sont les règles de base à respecter pour ne pas que ça parte dans tous les sens. Ça peut être pris en charge d'une manière ou d'une autre par la collectivité, donc la collectivité serait facilitateur mais ne serait pas là pour être animateur, car être animateur c'est de suite un petit peu orienté, donc si c'était un professionnel dans ce type d'activité, il y en a un certain nombre, enfin on en connaît, qui permettraient que les gens puissent débattre d'une manière la plus sereine possible et cadrée pour arriver à des conclusions, essayer que cette personne puisse à la fin de la réunion dire "voilà on a décidé, est-ce que vous êtes d'accord pour que l'on dise ça, ça et ça ». Ce serait déjà énorme si on arrivait à cela, et je crois qu'une fois de plus Plouguerneau se ferait remarquer.

Mr le Maire : donc intervention par un tiers c'est ce que je dois comprendre. Est-ce qu'il y a d'autres points de vue, d'autres propositions sur cette suite à donner ?

x : je n'étais pas là au début, mais à lire la liste je suis un peu surpris par le manque de structure en fait, je ne m'attendais pas à voir des listes de choses qui vont dans un sens et dans un autre. Il me semble que si l'on veut un débat et que l'on veut que ça mène quelque part, il faudrait structurer un petit peu l'ensemble des questions et surtout le but à atteindre, je vois l'un des thèmes qui était soulevé par les questions nationales, c'était par exemple la transition écologique. Je me rends compte que pour être intéressé moi par ce sujet-là personnellement, je me rends compte que personne ne se pose la question de la nécessité, et même de la transition. Dans d'autres cas de figure, il me semble que lorsqu'on parle d'économie, c'est un problème également de technicien et que si on ne fait pas appel au technicien pour avoir un minimum de compétences ou d'informations sur ces sujets-là, on risque bien de partir un peu dans n'importe quoi. Donc les débats, et chaque thème de débat ne pourront être donné de choses positives que s'il s'appuie sur une connaissance minimale du sujet évoqué. Or dans la plupart des cas, moi j'ai des avis sur l'économie mais je ne suis pas spécialiste, je serais incapable de dire comment se gère une commune, et je pense qu'on est tous à peu près dans le même cas de figure, ce qui fait que ces débats risquent d'être stériles s'ils ne s'imprègnent pas d'une information minimale, des groupes qui vont peut-être travailler sur ce sujet. Je pense que c'est vraiment nécessaire avant de partir dans tous les sens de se former ou d'avoir une formation minimale sur les sujets qu'on peut aborder. Donc qui va assurer ces formations, c'est peut-être aussi un problème à se poser.

Mr Le Maire : Juste quand même, je me permets de réagir, ce que j'ai précisé quand j'ai présenté, c'est vrai que c'est très artisanal bien évidemment, il y a une analyse quand même par catégorie donc on voit apparaître quand même quelques tendances fortes, et avec au sein de ces chapitres en effet des avis qui peuvent être assez contradictoires. Parallèlement, vous avez reçu ces feuilles sur lesquelles vous avez un intitulé pour chacune des contributions, c'est vraiment un premier pas, la suite c'est quelque chose sur laquelle on vous propose de réfléchir maintenant. Sur l'intervention d'experts, je ne sais pas si c'est le mot exact, mais des gens qui seraient à même de nous permettre de réfléchir de manière plus approfondie sur une thématique ou une autre, c'est vrai que c'est

idéal, maintenant il y a un temps qui est relativement contraint ; en gros il faut que ce débat-là soit organisé d'ici à la mi-mars, donc il ne faut surtout pas que ce souhait de pouvoir partager avec des experts soit un frein à la discussion.

Ce n'est pas parce que je ne maîtrise pas un sujet, que je n'ai pas d'avis là-dessus, c'est vraiment important que cela soit entendu. Il y a quelque chose qui est très important en politique, c'est la question de l'appropriation collective, cela suppose d'abord que celles et ceux qui décident, puissent de temps en temps prendre le pouls de la réception. Cela veut dire que l'on n'est pas forcément obligé de toujours tout connaître pour pouvoir s'exprimer, sinon je pense qu'on s'interdirait de s'exprimer sur pas mal de sujets. Mais c'est juste par rapport à la contrainte du temps.

X : je voulais intervenir, avant votre intervention par rapport à ce que vous avez dit je suis tout à fait d'accord, car si comme Monsieur le dit, on fait intervenir des experts, on va se retrouver dans le cadre de ce que l'on connaît déjà, c'est-à-dire se mettre déjà des barrières à la créativité et ne pas partir de ce qui est fondamental, c'est-à-dire des besoins qu'ont tous les citoyens de base que nous sommes pour diriger, pour donner leur avis sur leur propre vie. Si on repart du cadre déjà connu, nous allons retrouver exactement ce que nous connaissons déjà. Donc je ne serais pas pour ces experts qui pourraient peut-être dans un deuxième temps par exemple, s'il y avait un projet citoyen pour telle ou telle chose, car moi je crois beaucoup en la notion de projets, projets transversaux notamment, s'ils avaient besoin de besoins techniques notamment, il faudrait que l'on interroge des experts, mais les moyens doivent venir après et non avant pour bloquer les choses. Donc voilà par rapport aux experts. Ce que je voulais dire aussi c'est que sur la forme, moi je trouve cela très bien que la mairie d'autant plus que je l'apprécie beaucoup, car venant d'arriver sur Plouguerneau et nous sommes très contents d'y être, que la mairie intervienne comme facilitateur, organisateur, et qu'ensuite les personnes du conseil municipal se positionnent en tant que citoyens comme nous tous ; mais voilà c'est plutôt sous cette forme-là, je ne serai pas pour la forme que d'une personne parlait, que les associations ont déjà aussi toutes ces compétences, car cela risquerait comme je le disais juste avant, de polariser les questions sur des gens qui seraient entre soi, qui connaîtraient déjà le sujet parce que les gens s'inscriraient sur des systèmes qu'ils connaissent déjà, et cela pourrait freiner justement tout ce débat autour d'une création de solutions qu'il y aurait à trouver.

Moi je ne suis pas du tout d'accord pour ces listes-là que demande le gouvernement, je trouve que c'est n'importe quoi parce qu'après il suffira de biffer en disant « ça a déjà été dit d'ailleurs » ou « ça on ne le fait pas parce qu'on n'a pas les moyens ». Il faut que ça soit des projets qui soient proposés et non pas des listes comme cela, ce n'est pas un reproche par rapport à ce qui a été fait là, bien sûr, mais il faut vraiment repartir de la notion de projet je pense. Qu'est-ce que nous avons besoin, qu'est-ce que nous désirons, au niveau local, au niveau départemental, au niveau national, et au niveau mondial. Et ensuite quand cela sera défini, voir comment ça pourrait se concrétiser.

Mr Le Maire : juste 30 secondes, il y a la contrainte temps car derrière il y a le conseil municipal dans sa version très formelle et donc ce que je vous propose, c'est de se donner cinq petites minutes, et donc là où on en est, ce que je retiens, c'est donc qu'on acte l'idée d'organiser un débat qui se fait à l'échelle de la commune, avec intervention d'un tiers extérieur qui sera en charge de l'animation, ce ne sera pas animé par les élus, sinon qu'est-ce qu'on retient d'autre, qu'ils soient accessibles au plus grand nombre. Donc par exemple est-ce que le samedi matin, c'est vrai qu'on propose souvent des rendez-vous le samedi matin, il nous semble que samedi matin est plutôt un créneau qui serait intéressant pour toutes les générations ou le samedi après-midi ?

x : pourquoi ne pas faire venir la députée, Mme Melchior pour animer le débat ? Ça se fait dans d'autres régions. Dans d'autres régions, les députés se joignent au débat et se mettent en avant en animant les débats locaux.

Mr le Maire : ça c'est une décision qui lui appartient. Pour écouter ou pour venir animer, je pense que c'est très compliqué.

X : je voulais juste répondre à la dame par rapport aux associations, toutes les questions peuvent être abordées par tous types d'associations, moi je vais parler d'associations patriotiques, ça ne vous parle pas ce sont les anciens combattants, ce sont les représentants des officiers mariniers, etc., donc sur les questions qui sont assez techniques, on a quand même des capacités de répondre et de poser des questions au gouvernement, si vous voulez intervenir là-dedans les portes sont ouvertes et une association de la loi de 1901, les portes sont ouvertes, sinon ça n'a aucun sens, donc vous pouvez intervenir sur un sujet peu importe le type de domaine. Je pense que le milieu associatif a la qualité de réunir énormément de monde, et donc je peux parler pour le sport car c'est un peu mon domaine également, dans le sport si vous voulez attirer les jeunes surtout si on doit chercher une date ou un horaire ça va être compliqué si vous demandez le samedi après-midi.

Mr le Maire : donc plutôt le samedi matin alors ? Donc dernière intervention, je vous propose de conclure.

x : je pense que le débat est intéressant c'est sûr, l'exercice fait déjà par la demande de l'État sur certaines associations. Je pense que Hervé Perrain va se reconnaître et Bernard Grandmontagne. Mais pour que le débat soit intéressant, et les résultats aussi à la hauteur, à mon avis il faut que ce soit fait par une tierce personne qui ne soit pas forcément un grand spécialiste, mais qui soit au moins capable de rapporter des propos et de faire une synthèse, autrement on partira dans tous les sens. Et comme disait Daniel Lecardonel, les questions posées et les réponses c'est oui, non, peut-être, comment faites-vous pour trouver des financements, il faut passer par une tierce personne et ça se fait déjà au niveau national, c'est quelque chose qui est déjà ouvert.

Monsieur le Maire : alors proposition le samedi matin 2 mars, puisque c'est vrai que c'est déjà demain donc si la mairie a quelque chose à voir avec cela ne serait-ce que la recherche d'un intervenant, il nous faut un petit peu de temps. Donc peut-on partir sur une proposition le samedi matin, un rendez-vous qui pourrait s'organiser, alors c'est vrai que j'entends des quartiers etc. mais plus il y a de rendez-vous à moins qu'il y ait vraiment des initiatives qui pourraient être des initiatives d'un collectif ou d'une association, etc.

C'est vrai qu'un rendez-vous sur les associations demande une sacrée logistique ou alors on considère qu'on sort du cadre gouvernemental, qu'on s'organise nos débats hors délai, ça a des avantages et des inconvénients. Je pense que l'on pourrait décider à l'issue d'un premier rendez-vous, de s'inscrire dans le cadre et la proposition gouvernementale le 2 mars. L'animateur fera la synthèse, on lui demandera ce travail, pour quelqu'un qui a des compétences qu'on n'a pas, je pense que c'est tout à fait faisable, ce qui nous laisse le temps aussi de souffler, de lui proposer la commande. La commande pourrait être la suivante, c'est-à-dire qu'on est bien d'accord sur le fait qu'on s'autorise et même plus que ça, on revendique le fait de pouvoir tout aborder, on débat de tout. Ça peut être cela, ça peut aussi être comme disait Daniel, on peut reprendre aussi les thématiques du gouvernement et en ajouter d'autres, ça peut être quelque chose comme cela et pour le coup c'est cinq tables. Le lieu, eh bien ça serait peut-être ici, ça serait pas mal si la salle est libre le 2 mars, sinon on trouvera un autre endroit. Est-ce qu'il y a des personnes qui ont un autre avis sur ces propos et sur cette proposition à faire, ou est-ce une proposition qui emporte l'adhésion de tous et de toutes ?

x : sur la forme de l'organisation, plutôt que de faire une tribune, faire comme l'agora de la Grèce Antique, quelque chose comme on est actuellement, c'est-à-dire en cercle, comme ça tout le monde se voit et que quelqu'un au milieu puisse tendre le micro à tout le monde plutôt que d'avoir comme on l'a vu à la télévision, des gens qui sont dans l'estrade où tout le monde ne se voit pas. Ce serait quelque chose de très intéressant et tout le monde pourrait au moins discuter face-à-face, ça, ça serait quand même pas mal.

M. Wolff : juste pour être sûr de comprendre, parce que ce qui était proposé juste avant c'était cinq thèmes, cinq tables, donc ce que j'entends c'est que vous puissiez discuter, enfin il lance un thème, tout le monde est toujours ensemble, c'est ça l'idée.

x : oui, on débat de chaque thème, mais tout le monde y répond, car si on fait plusieurs groupes tout le monde n'aura pas accès à tout, ça ferait comme des sortes de table tournante quelque part.

Mr le Maire : on peut essayer. On va s'essayer, après tout, pourquoi pas. Après, ça manquerait peut-être d'un peu de spontanéité, là, les débats je n'ai pas pris le temps d'écouter cela, il paraît que c'est très intéressant, les débats dans tous les coins de France et de Navarre, des débats qui durent six heures, donc la question est de savoir si l'on part sur un format de matinée ou est-ce que c'est matin plus après-midi et puis on s'autorise un temps de pause et on va manger, ça peut être cela. Car quatre thèmes avec je pense qu'il y aura plus de monde que le nombre de ce soir, je ne sais pas, c'est peut-être un peu ambitieux.

x : est-ce qu'il ne faudrait pas faire la publicité dans le BIM ou... de cette réunion du 2 mars ?

Mr le maire : oui tout à fait, on le fera et c'est tout l'intérêt d'une date qui est peut-être un peu tardive, mais ce sera après les vacances donc ça, ça peut être pas mal de ce point de vue-là. Il faut prévoir la journée d'accord. Possibilité de manger ensemble le midi.

X : si vous choisissez la journée, pourquoi à ce moment-là ne pas concilier la chèvre et le chou, à savoir une réflexion par thème et par table le matin, ce qui permettrait de dégager déjà des grandes idées et de se retrouver, comme dit Monsieur j'ai beaucoup apprécié votre proposition, en grand agora l'après-midi.

Monsieur le Maire : on proposera les deux options, peut-être à charge pour l'animateur de choisir l'option qui peut-être la plus intéressante.

A.Lincoln : ça va être une journée participative, donc si on est d'accord d'avoir une tierce personne pour animer, il va arriver avec une proposition qui par la suite sera amendée si les personnes présentes ne sont pas d'accord avec ce qu'il propose non ?

Mr le Maire : est-ce que ça va ? Car ce n'est pas évident, quand on s'est lancé sur « quelle suite », on s'est vraiment posé la question de savoir comment on allait conclure, est-ce que la vous considérez qu'on a conclu, on part sur le 2 mars sur la base de cette formule.

B.Bozec : je reviendrai juste sur la proposition qui a été faite sur une tierce réunion avec les personnes présentes, est-ce que ce soir dans la salle il n'y aurait pas 3, 4 ou 5 personnes aptes à organiser une pré-réunion en demandant l'autorisation de la municipalité d'avoir une salle, imaginons la salle numéro 7 pour discuter entre eux et dans les 10 ou 15 jours à venir, de là ils en sortent un compte rendu succinct qu'ils transmettent et qui serait transmis entre-temps à un médiateur, car ce serait au médiateur de trancher sur le temps des thèmes. Je ne sais pas...

Mr le Maire : ceux qui veulent s'investir au préalable peuvent le faire, il y a des avantages et des inconvénients, car on va perdre un peu de spontanéité.

B.Bozec : l'avantage des personnes qui sont ici, c'est peut-être que si ce soir ils sont intéressés, ils peuvent parler à leurs voisins, leurs copains, leurs copines et amener du monde. Il y a le pour et le contre, et ça peut être favorable dans la condition où l'on peut apporter plus de monde avec soi.

Mr le Maire : on peut considérer que c'est bon, on y va, donc question de Maïa Wolff directrice des services, c'est donc de vous inviter à signaler ici même si vous connaissez des personnes professionnelles ou pas, susceptibles d'assurer un débat avec une certaine technicité, assurer l'animation du débat, donc n'hésitez pas à transmettre ses coordonnées.

M. Wolff : ça peut aussi être sur le mail de la mairie si vous n'avez pas ses coordonnées en tête, en précisant bien que c'est pour un animateur et idéalement, le plus professionnel possible pour qu'il ne soit pas entaché de partialité.

Mr le Maire : très bien, je vous remercie en tout cas pour cet échange, et la qualité de cet échange, et n'hésitez pas à rester au conseil municipal. On poursuit.

– Ouverture de la séance du conseil à 21h12 –



📄 Procès-verbal du Conseil Municipal du 19 décembre 2018

L.Le Hir : lors de ce conseil on avait eu l'intervention de Christian Calvez, et je trouvais dommage qu'il n'y ait pas son intervention de notée, dans la mesure où en plus, la loi dit que le président de l'EPCI doit communiquer un rapport d'activité annuel, ça ça a été fait, mais aussi au sein du conseil, donc le compte administratif de l'EPCI doit être joint à ce rapport, la transmission aux communes doit se faire avant le 30 septembre, mais bon là c'était un petit peu après. Chaque maire doit faire une communication de ce rapport en séance du conseil municipal et au cours de laquelle des délégués de la commune auprès de l'EPCI sont entendus. Le président de l'EPCI peut être entendu par le conseil municipal et donc les délégués de la commune auprès de l'EPCI doivent rendre compte auprès du conseil municipal au moins deux fois par an de l'activité. Donc je trouvais que comme la loi dit que tout ce qui est au niveau de la communauté de communes doit vraiment faire partie intégrante du débat au sein du conseil municipal, on aurait trouvé intéressant que cela fasse partie du compte-rendu

Mr Le Maire : alors en fait il y a eu un compte-rendu d'activité, la question est de savoir si on a une obligation de le faire figurer dans le procès-verbal.

L.Le Hir : comme c'est dans le cadre réglementaire, je trouvais aussi intéressant que ça fasse partie du compte-rendu pour qu'aussi la population qui a le compte-rendu puisse aussi avoir ce rapport et savoir ce qui est dit.

Mr Le Maire : oui on aurait pu prendre une délibération pour prendre acte de cette présentation. En plus, il me semble que le conseil municipal n'était pas ouvert, donc on a fait avant. On peut considérer qu'on le découvre ensemble ce soir, au bout de 5 ans. Ça veut dire qu'on peut encore améliorer, est-ce que ça c'est rattrapable ?

L.Le Hir : En plus, il y avait des choses très intéressantes, qui avaient été évoquées et je trouve que pour les gens qui ont accès aux comptes-rendus ça peut être aussi une information assez importante, on a parlé de certains

sujets qui sont vraiment et qui intéressent la vie quotidienne des Plouguernéens donc savoir que c'est aussi discuté en conseil municipal, je trouve que c'est important.

Mr Le Maire : ne jamais promettre quelque chose qu'on ne tient pas, on va essayer de voir, on va voir si c'est possible.

A.Lincoln : juste pour compléter les remarques de Lédie, donc dans ce cas-là, on peut prévoir courant 2019 une présentation du compte administratif 2018 de la CCPA, c'est ce qui est demandé, avant le 30 septembre c'est cela ?

L.Le Hir : il est écrit que le compte administratif de l'EPCI doit être joint en rapport, donc c'est vrai qu'on a eu le rapport, donc ça peut être joint au rapport, après moi je trouve que le débat qui il y a eu était vraiment très intéressant je trouve dommage qu'il ne soit pas inscrit au même titre que nos débats ici. Après le rapport il existe, il est consultable en mairie donc voilà, qu'il y ait l'information aussi, mais je trouve qu'il y avait vraiment des échanges intéressants. Donc que la population soit aussi informée, car pour la population la CCPA est quelque chose de loin, il faut qu'on puisse vraiment leur faire comprendre qu'on est aussi les élus qui guident ce qui se passe au niveau de la CCPA, donc s'ils ne le voit jamais au sein d'un conseil municipal, on reste dans l'esprit de dire que les élus sont encore éloignés de la population, donc c'est vraiment dans la continuité de ce que l'on vient de dire, il faut aussi de la transparence, il faut aussi faire comprendre que c'est aussi quelque chose proche de nous, il faut en parler et donc le fait que ça soit dans les comptes-rendus cela aussi participe à cela.

Mr Le Maire : Tu prêches un convaincu, ça c'est évident. C'est la raison pour laquelle sur le BIM on essaye de faire apparaître l'ordre du jour, et l'invitation à participer aux différentes dates de conseil et de bureau communautaire. Donc ce que me dit Maïa, c'est que si c'est enregistré c'est bon, mais la question est de savoir si c'est enregistré.

L.Le Hir : C'est vrai que l'on voit que les deux seules personnes présentes au public à la CCPA, il n'y a que Lydie et moi donc c'est vrai qu'il faut aussi que si on n'amène pas et que l'on ne fait pas connaître ce qu'il s'y passe, on n'arrivera jamais à convaincre les gens.

Mr Le Maire : on est bien d'accord, donc je vous propose de passer au vote.

L.Le Hir : une autre petite chose, j'ai trouvé aujourd'hui dans ma publicité, je pense que vous l'avez eu aussi, c'est un courrier de la CCPA, caché dans le tas de pub, c'était une lettre qui était adressée aux habitants de la CCPA, je ne sais pas si vous l'avez tous eue et je trouvais un petit peu dommage, c'est sur la redevance des ordures ménagères c'est pour nous proposer de faire un mandat de prélèvement donc c'est quand même quelque chose qui est important, et je trouve dommage que ça a été mis au milieu de la publicité, en plus on a eu il n'y a pas longtemps un courrier, enfin la petite lettre A4 de la CCPA où l'on parle justement du service des ordures ménagères mais on n'évoque pas du tout ce sujet-là, que les gens peuvent payer en quatre fois, et je trouve dommage que ça a été glissé dans la publicité alors que c'est quelque chose qui est important aussi pour les personnes de savoir qu'ils peuvent payer en quatre fois les ordures ménagères. Donc c'était aussi, je ne sais pas si vous l'avez tous eu.

J-C.Merdy : je suis entièrement d'accord avec Lédie car me concernant ça a failli partir à la poubelle. C'est au dernier moment que j'ai dit à ma femme « tiens ici il y a une lettre de la CCPA ».

F.Merien : moi aussi je l'ai reçue comme toi, en fait je pense que c'est une question de coût car il n'y a pas d'affranchissement sur l'enveloppe. Et oui c'est comme ça, sauf que c'est distribué par tous ceux qui distribuent les publicités, donc pas d'affranchissement, c'est 0,73 € par le nombre d'habitants.

L.Le Hir : mais je pense qu'il pouvait aussi y avoir une petite communication, c'est-à-dire qu'on aurait pu mettre dans le BIM, « attention ça va arriver », soyez peut-être vigilant voilà. C'était vraiment dans le tas, en plein milieu.

H.Perrain : là on est parti dans les détails mais, moi je ne reçois pas de publicité et je l'ai eu hier dans ma boîte aux lettres par la poste. Peut-être sans timbres mais par la poste.

Mr Le Maire : donc on fera remonter, évidemment, je vous propose d'approuver ou pas ce procès-verbal.

Avis du Conseil Municipal : 25 voix pour, 4 abstentions (L. LE HIR – L. GOURLAY – J.R. DANIEL – H. PERRAIN).



Nomenclature ACTES 3.1.1	MEZNEN – CESSION GRATUITE A LA COMMUNE DE LA PARCELLE BR 87P
------------------------------------	---

Les consorts Cousquer sont propriétaires de la parcelle cadastrée BR 87 située à Meznen.

La partie sud de ce terrain constitue une partie de l'assiette de la voie desservant plusieurs propriétés à Meznen.

Les consorts Cousquer ont donc contacté la commune pour demander la régularisation de cette emprise d'une superficie de 128 m² par une cession à titre gratuit au profit de la commune.

Après avis de la commission d'urbanisme du 30 octobre 2018,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- d'acquérir gratuitement la parcelle cadastrée section BR n° 87p, d'une superficie de 128 m², les frais afférents à cette acquisition étant à la charge de la commune ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir.

Pièces annexes :

- 1- courrier des consorts Cousquer
- 2- plan de situation
- 3- plan de division foncière

Avis du Conseil Municipal : favorable à l'unanimité (29 voix).

Nomenclature ACTES 3.1.4	INCORPORATION AU DOMAINE COMMUNAL DES PARCELLES BI 3 A KERJEGU ET O 21 SUR L'ILE VENAN
------------------------------------	---

Par arrêté du 28 novembre 2017, Monsieur le Préfet a engagé une procédure dite de « biens sans maître » portant notamment sur les parcelles situées à Plouguerneau et cadastrées BI 3 et O 21.

Aucun propriétaire ne s'étant fait connaître pendant l'affichage de l'arrêté en mairie du 5 janvier 2018 au 18 juillet 2018, les biens sont présumés sans maître.

Par conséquent, par lettre du 28 novembre 2018, Monsieur le Préfet invite le conseil municipal à délibérer pour l'incorporation de ces parcelles dans le domaine communal.

Vu l'arrêté préfectoral du 28 novembre 2017,

Vu les mesures de publicité,

Considérant qu'aucun propriétaire ne s'est fait connaître depuis le 5 janvier 2018,

Après avis de la commission d'urbanisme du 22 janvier 2019,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- d'incorporer les parcelles déclarées biens sans maître, cadastrées BI 3, d'une superficie de 1597 m², et O 21, d'une superficie de 665 m², dans le domaine privé de la commune ;
- de charger Monsieur le Maire d'accomplir les dernières formalités relatives à cette incorporation ;
- de charger Monsieur le Maire de notifier cette décision à Monsieur le Préfet.

Pièces annexes :

- courrier de la Préfecture
- plans de situation

B. Bozec : La préfecture a certainement fait des recherches, ils en ont trouvé deux, je pense qu'il n'y en a pas que deux sur Plouguerneau, je pense qu'il y en a plus que deux ?

Mr Le Maire : est-ce que ça doit se faire régulièrement, progressivement c'est ça ? C'est vrai vous avez sûrement tous vu le cadastre, c'est vrai qu'il y a une multiplicité de parcelles et des méchous en particulier.

L.le Hir : les procédures sont très longues pour arriver à cela, c'est pour ça que ça a mis beaucoup de temps, puisque le cadastre est ce qu'il est et petit à petit on essaye d'informatiser un certain nombre de choses, mais quand on veut mettre un nom là-dessus c'est là qu'on n'arrive pas et que l'on met en place toute la procédure. On a eu le cas au niveau du Département, où ce sont des notaires qui ont oublié d'incorporer dans des successions un numéro de parcelle, et quand on est arrivé à la quatrième génération on a déclaré qu'il n'y avait plus de propriétaire car on ne pouvait plus remonter, donc c'était très très long et peut-être qu'on va en découvrir au fur et à mesure.

Avis du Conseil Municipal : favorable à l'unanimité (29 voix).

Nomenclature ACTES 3.6.3.a	POULL PRI - ECHANGE COMMUNE / LE PORS
---	--

Les consorts Le Pors sont propriétaires de la parcelle BL 273 située à Poull Pri.

Dans le cadre du bornage de leur propriété, il a été constaté l'existence d'emprises à régulariser : voirie et réseaux sont partiellement implantés sur la partie nord de la parcelle privée tandis qu'il existe côté sud-ouest un délaissé communal d'une superficie équivalente.

Il est donc proposé de régulariser ces deux emprises par un échange sans soulte, les terrains étant de même superficie, les frais de géomètre et d'acte étant à la charge de la commune.

Considérant qu'une enquête publique n'est pas nécessaire préalablement au déclassement d'un terrain communal et à sa cession lorsqu'il n'y a pas d'atteinte aux fonctions de desserte assurées par la voie existante, ce qui est le cas de la présente demande,

Vu l'estimation réalisée par le service des Domaines,

Après avis de la commission d'urbanisme du 30 octobre 2018,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- d'autoriser le déclassement d'une partie du domaine public, au sud-ouest de la parcelle BL 273, en vue de son échange sans soulte contre une partie de la parcelle BL 273, les frais de géomètre et de notaire étant à la charge de la commune ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir.

Pièces annexes :

- 1- courrier de demande des consorts Le Pors et plans de masse
- 2- plan de situation
- 3- estimation des Domaines

Avis du Conseil Municipal : favorable à l'unanimité (29 voix).

Dans le cadre de l'aménagement et la sécurisation du sentier côtier, et suite à l'annulation de l'arrêté préfectoral relatif à la servitude de passage des piétons le long du littoral, des propriétaires de parcelles ont été contactés afin de solliciter leur autorisation pour reculer et aménager le sentier côtier sur leurs terrains.

6 propriétaires supplémentaires ont donné leur accord pour conventionner avec la commune. Les parcelles concernées sont les suivantes :

Adresse du terrain	Références cadastrales
Kreac'h an Avel	CO 17, CO 18, CO 19
Kernevez Tremeur	D 516
Kernevez Tremeur	D 1297, D 1299
Zorn	D 511
Meledan	BD 4, BD 5
Kervenni	BO 91

Il est proposé de signer avec chacun des propriétaires concernés une convention de passage sur domaine privé dont le modèle est annexé à la présente délibération.

Après avis de la commission d'urbanisme du 22 janvier 2019,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec les différents propriétaires concernés la convention annexée à la présente délibération.

Annexes :

- plans de situation et photos aériennes des parcelles concernées
- modèle de convention

L. Le Hir : Je vais juste dire aussi que c'est très bien, et quand les choses sont bien, il faut aussi le dire, et le souligner. C'est un dossier qui revient régulièrement au conseil, c'est que ça avance bien, donc moi je trouve qu'il faut aussi le souligner quand les choses avancent bien sur la commune, ce sentier côtier on en avait besoin, donc c'est très bien.

J-C Merdy : oui car après sur celui de Meledan on a été contacté par le propriétaire donc on va les rencontrer dans les semaines et les mois à venir et ça repassera encore en conseil.

A. Romey : justement je voulais ajouter, concernant Meledan, le fait effectivement qu'on ait la convention avec les propriétaires sur la partie de la pointe de Meledan, je pense que ça permettra de faire quelque chose assez rapidement car il se dégrade assez vite. Il y a une partie qui va partir dans la grève bientôt.

J-C. Merdy : si on peut remettre les images, il y a la convention, celle de gauche, on a la chance pour celle-là, si on peut dire ça comme ça, les propriétaires ont toute la bande déjà, avec cette bande-là on peut passer pour arriver à l'autre côté. Maintenant on attend les propriétaires des deux autres terrains, voilà.

Avis du Conseil Municipal : favorable à l'unanimité (29 voix).

Conformément aux dispositions de l'article L 270 du Code Électoral, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à la démission de son poste de conseillère de Mme Amélie CHARTON, suivie

de la démission successive, dans l'ordre du de la liste du groupe Plouguerneau Autrement, de Mme Sylvie Bramoullé, M. Philippe Marin et Mme Martine Mao, M.Hervé Perrain entre au conseil municipal.

Le Conseil Municipal prend acte.

Le tableau du Conseil Municipal de PLOUGUERNEAU est ainsi modifié :

ROBIN Yannig	Maire
LINCOLN Andrew	1er Adjoint
CABON Marie-Pierre	2ème Adjointe
APPRIOU Pierre	3ème Adjoint
VIGOUROUX Nathalie	4ème Adjointe
BIGOUIN Yannik	5ème Adjoint
COUSQUER Audrey	6ème Adjointe
LE GALL Jean-Paul	7ème Adjoint
CARIOU Philippe	8ème Adjoint
GUEGUEN Jean-Yves	Conseiller
KERDONCUFF Jean-Luc	Conseiller
MERDY Jean-Claude	Conseiller
NADAL PORCHEL Ghislaine	Conseillère
TRIVIDIC Cécile	Conseillère
BLOAS DEWU Isabelle	Conseillère
MERIEN François	Conseiller
DELANOE Christophe	Conseiller
LE BIHAN Elisabeth	Conseillère
LE DALL Marcel	Conseiller
DUNIAU-SMITH Aude	Conseillère
ETIENNE Naig	Conseillère
ROMEY Alain	Conseiller
BOZEC Bruno	Conseiller
PERRAIN Hervé	Conseiller
HENNEBELLE Jacques	Conseiller
BRETON Maximilien	Conseiller
DANIEL Jean-Robert	Conseiller
GOURLAY Lydie	Conseillère
LE HIR Lédie	Conseillère

Le Conseil Municipal prend acte.

Nomenclature ACTES 5.2.2.b	MISE A JOUR DES COMMISSIONS MUNICIPALES
--------------------------------------	--

A la suite de la démission de Mme Amélie CHARTON de son poste de conseillère municipale, ainsi qu'à l'évolution récente des délégations de certains conseillers, M Le Maire propose que :

M. Hervé PERRAIN remplace Mme Amélie CHARTON :

- au sein de la commission finances,
- au sein de la commission d'appel d'offres en tant que suppléant de Jacques HENNEBELLE.

M. Marcel LE DALL remplace M. Christophe DELANOE :

- au sein de la commission enfance – jeunesse et sports.

M. Christophe DELANOE remplace M. Marcel LE DALL :

- au sein de la commission travaux – cadre de vie.

M. François MERIEN remplace Mme Elisabeth LE BIHAN :

- au sein de la commission économie et tourisme.

Mme Elisabeth LE BIHAN remplace M. François MERIEN :

- au sein de la commission urbanisme et habitat.

M. Le Maire propose que le vote ait lieu à main levée.

Avis du Conseil Municipal :

Le vote ayant eu lieu, il a donné les résultats suivants :

Nombre de votants :	29
Exprimés :	29
Nuls / blancs :	0

M. Hervé PERRAIN, ayant obtenu 29 voix, est déclaré membre de la commission finances et de la commission d'appel d'offres,

M. Marcel LE DALL, ayant obtenu 29 voix, est déclaré membre de la commission enfance – jeunesse – sports,

M. Christophe DELANOE, ayant obtenu 29 voix, est déclaré membre de la commission travaux – cadre de vie,

M. François MERIEN, ayant obtenu 29 voix, est déclaré membre de la commission économie et tourisme,

Mme Elisabeth LE BIHAN, ayant obtenu 29 voix, est déclaré membre de la commission urbanisme et habitat.

Nomenclature ACTES 7.5.3.a	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT À L'ASSOCIATION PHARES DE LANVAON - EXERCICE 2019/2020
--------------------------------------	---

Une subvention d'investissement de 20 000 euros avait été allouée à l'association Phare de Lanvaon, domiciliée 467 LANVAON - 29880 Plouguerneau, lors du Conseil municipal du 31 mai 2018. Néanmoins, la délibération ne précisait pas que le versement de cette subvention pouvait courir sur 3 ans, jusqu'en 2020 ; l'objet de la présente délibération est de le préciser.

Cette subvention a pour objet les travaux de rénovation du Phare de Lanvaon qui s'inscrit dans une démarche de valorisation du patrimoine breton.

La part de la commune dans ce projet de valorisation représente 10 % du projet global. L'association a sollicité d'autres sources de financement auprès de la Région, du Département, de la CCPA et financera le reste à charge sur ses fonds propres.

La commune s'engage à verser à l'association Phare de Lanvaon une subvention d'un montant maximum de 20 000 euros, une contribution financière attribuée sur l'année 2019 et/ou 2020. Le conseil municipal pourra être appelé à délibérer à nouveau s'il s'avère nécessaire de prolonger la durée de validité de demande de versement de la subvention.

Cette subvention sera débloquée en tout ou partie et dans la limite du montant voté, par une prise en charge de 50% des factures acquittées présentées pour des travaux de rénovation effectués sur la période 2018-2020.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Après consultation dématérialisée de la commission finances,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer, pour l'exercice 2019 et/ou 2020, une subvention d'investissement de 20 000 euros à l'association Phare de Lanvaon sous réserve de la présentation des justificatifs obligatoires.

Afin que cette délibération ne soit pas entachée d'illégalité, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal qui siègent au sein de l'association de ne pas prendre part au vote de la subvention attribuée à celle-ci.

Avis du Conseil Municipal : favorable à l'unanimité (29 voix).

Nomenclature ACTES 7-5-3.b	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT À L'ASSOCIATION ILES ET PHARES DU PAYS DES ABERS- EXERCICE 2019/2020
--------------------------------------	---

Une subvention d'investissement de 2250 euros a été allouée à l'association Iles et Phares du Pays des Abers, domiciliée 94 Saint Cava - 29880 Plouguerneau lors du Conseil municipal du 31 mai 2018. Néanmoins, la délibération ne précisait pas que le versement de cette subvention pouvait courir sur 3 ans, jusqu'en 2020 ; l'objet de la présente délibération est de le préciser.

Cette subvention a pour objet l'élaboration et la mise en place d'une nouvelle muséographie à la maison de l'île Wrac'h dans le cadre de la promotion du patrimoine maritime naturel ou bâti.

La part de la commune dans ce projet de valorisation représente 15 % du projet global. L'association a sollicité d'autres sources de financement auprès de la Région, du Département, de la CCPA, de mécénats et financera le reste à charges sur ses fonds propres.

La commune s'engage à verser à l'association Iles et Phares du Pays des Abers une subvention d'un montant maximum de 2250 euros, une contribution financière attribuée sur l'année 2019 et/ou 2020. Le conseil municipal pourra être appelé à délibérer s'il s'avère nécessaire de prolonger la durée de validité de demande de versement de la subvention.

Cette subvention sera débloquée en tout ou partie et dans la limite du montant voté, par une prise en charge de 30% des factures acquittées présentées pour l'élaboration et la mise en place d'une nouvelle muséographie effectuées sur la période 2018-2020.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Après consultation dématérialisée de la commission finances, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer, pour l'exercice 2019 et/ou 2020, une subvention d'investissement de 2250 euros à l'association Iles et Phares du Pays des Abers sous réserve de la présentation des justificatifs obligatoires.

Afin que cette délibération ne soit pas entachée d'illégalité, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal qui siègent au sein de l'association de ne pas prendre part au vote de la subvention attribuée à celle-ci.

Avis du Conseil Municipal : favorable à l'unanimité (29 voix).

L'association « Territoires zéro chômeur de longue durée » a été créée le 7 octobre 2016 pour prendre la suite du portage du projet « Territoires zéro chômeur de longue durée » (TZCLD) lancée par ATD Quart Monde.

Le projet TZCLD vise à démontrer qu'il est possible, à l'échelle de petits territoires, et sans surcoût significatif pour la collectivité, de proposer à tout chômeur de longue durée qui le souhaite, un emploi à durée indéterminée à temps choisi, en développant des activités utiles pour répondre aux besoins des divers acteurs du territoire.

L'association TZCLD a pour objet l'animation et le développement du projet dans ses différentes étapes, suite à l'habilitation des 10 territoires expérimentaux par la loi du 29 février 2016.

TZCLD a donc trois missions :

- Soutenir les territoires habilités, capitaliser et tirer les enseignements de la première expérimentation pour améliorer la méthode ;
- Accompagner les territoires volontaires pour entrer dans la démarche et participer à une deuxième expérimentation ;
- Favoriser la diffusion du projet pour obtenir, à terme, la création d'un droit d'option par la loi.

De son côté, la commune de Plouguerneau, touchée comme les autres par des difficultés d'accès à l'emploi, souhaite envisager et explorer toutes les actions et initiatives qui pourraient trouver une application concrète et efficace sur son territoire.

Pour ce faire, la municipalité souhaite adhérer pour 2019 à l'association en tant que territoire « intéressé » pour un montant de 500€, afin de bénéficier des boîtes à outils et ressources propres à l'association et à ses adhérents.

C'est pourquoi Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à signer le bulletin d'adhésion 2019 ci-annexé.

Vu la commission économie et tourisme du 22 janvier,

L.Le Hir : C'est un sujet qu'on avait déjà commencé à aborder au niveau du CCAS, on n'en a pas parlé depuis décembre, on l'avait évoqué au CCAS et dans le compte-rendu, on avait écrit que la commune était en attente de réponse quant à quelques questions : quels sont les coûts pour la commune, les contraintes, comment mettre en place le cahier des charges, quels sont les délais ? Je voulais savoir s'il y avait déjà eu des premières réponses par rapport à ces questions-là, est-ce que c'est un dossier que l'on va suivre en parallèle au CCAS et à la cellule économique, car je pense que les gens qui font partie du conseil d'administration du CCAS sont aussi en attente de ce dossier, je voulais savoir comment se situer et comment on allait travailler avec les deux commissions en même temps.

Mr Le Maire : La priorité c'est l'emploi évidemment et il y a cette exigence de rendre compte et d'en échanger à la fois avec celles et ceux qui sont investis sur l'économie et qui sont investis dans le cadre du CCAS.

J-P Le Gall : et pour compléter la réponse, une des raisons de l'adhésion au réseau c'est de pouvoir bien avoir les outils pour mesurer quelles conséquences en termes financiers pour la commune et en termes d'investissement.

L.Le Hir : car c'est plus un pilotage par la commission économique et après un suivi dans le CCAS pour voir un peu la répercussion et les deux en même temps.

Mr Le Maire : il n'y a pas de pilotage économique là-dessus c'est vraiment s'y inviter, c'est avoir un pied dedans, il n'y a pas d'engagement pour l'instant dans cette démarche-là, en sachant que la question de l'emploi c'est d'abord l'existant, à savoir un certain nombre d'emplois qui ne sont pas pourvus.

L.le Hir : si je peux du coup, on a évoqué l'autre jour je crois que c'était aux vœux, le taux de chômeurs qu'il y avait sur la commune, et c'est vrai que j'ai un peu de mal à comprendre, si quelqu'un peut m'expliquer, au niveau de l'INSEE, on a deux chiffres complètement différents, il y a un endroit où l'on parle de chômeurs sur la commune et nous sommes à 7,6 %, et à un autre endroit où l'on parle de peu près de 10 %, donc je ne sais pas, je pense que

les calculs doivent être différents, et donc là ce que je comprends c'est que par rapport au type d'activité et à la population active on est à 7,6 %, je crois que tu as évoqué 9 % l'autre jour donc est-ce qu'il y a des données plus récentes qui montreraient une évolution plus importante, voilà, comment se situe-t-on vraiment sur la commune ?

F.Merien : effectivement moi ce sont des données de l'INSEE, de 2017, je ne sais pas de quelle date sont les tiennes ?

L.Le Hir : c'est le dernier document qui a été publié en décembre 2018 avec des données du 1er janvier 2017.

F.Merien : oui donc a priori ce sont les mêmes.

L. Le Hir : oui et on parle de 7.6%

F.Merien : 7.6%, ben tant mieux !

J-P.Le Gall : on est réellement plus près de 10, ça dépend comment on compte. La catégorie chômeurs de longue durée, ce sont les gens inscrits depuis plus d'un an à l'ANPE, dans cette catégorie suivant comment on compte, on peut trouver des gens qui ont des activités saisonnières et qui n'ont pas travaillé depuis un an. Et suivant l'angle d'attaque, soit 10, soit à 7 %.

A.Lincoln : je voulais juste compléter que traditionnellement il y a deux types de statistiques en tout, les statistiques de l'INSEE, qui répondent aux critères de l'Office international du travail et ensuite les statistiques qui dérivent de l'ANPE, pour l'emploi que je ne sais pas si c'est cela qui est à l'origine de la différence mais il y a souvent une divergence assez importante entre les deux séries.

F.Merien : juste pour finir, Lédie, si tu peux me communiquer ton document ça m'intéresse.

L.Le Hir : il suffit juste d'aller sur Internet et tu cliques Plouguerneau INSEE, mais y'a pas de souci il est là.

B.Bozec : juste une chose qu'on n'a pas soulevé l'autre jour en commission économie, c'est le montant de la cotisation qui est fixée par l'assemblée générale du 15 mai 2018 jusqu'à l'AG 2019, c'est-à-dire que si je comprends bien l'AG 2019 aura lieu au mois de mai donc est-ce que les 500 € qui vont être versés, ça sera pour les quatre mois à venir pour une année calendaire.

Mr Le Maire : non non, on est à Plouguerneau, c'est pour une année calendaire.

Avis du Conseil Municipal : favorable à l'unanimité (29 voix).

Nomenclature ACTES 8.2.4	CONVENTION DE PARTENARIAT POUR DES PRESTATIONS EN MEDIATION ANIMALE AU MULTIACCUEIL TAMM HA TAMM
------------------------------------	---

Le multi-accueil Tamm ha Tamm, dans le cadre de son projet pédagogique, souhaite pouvoir éveiller les enfants via de séances de médiations animales.

La convention jointe concerne les interventions qui seront réalisées par une infirmière spécialisée en médiation animale entre février et juillet 2019.

Après avis de la commission enfance-jeunesse-sports sollicité par voie dématérialisée, il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de prestations entre la commune de Plouguerneau et Mme Rénée Guegueniat.

Annexe : convention de prestations

A.Romey : Je trouve assez surprenant qu'on envisage d'introduire des animaux dans une crèche, je suis très surpris.

N.Vigouroux : oui donc cette personne qui est elle-même infirmière et spécialisée là dedans, les animaux sont vaccinés, tout est fait pour encadrer cela. C'est normalisé elle le fait régulièrement dans des structures.

J-C.Merdy : Nathalie, quel genre d'animal c'est ?

N. Vigouroux : des chèvres, des éléphants, un lion. Non, je ne peux pas te dire exactement. Pour moi ce sont des chats, des chiens, tout ce qui est animaux domestiques, des petits lapins, voilà !

A. Romey : et qui est à l'origine de ce projet, et de cette demande ? Est-ce que ce sont les parents, le personnel de la crèche ?

N. Vigouroux : connaissant la directrice de la crèche je pense que c'est elle, je pense qu'elle est assez créative pour faire cela et c'est vraiment dans la continuité de leur projet, du bien-être, du sensoriel.

A. Romey : je comprends bien, mais est-ce que les parents ont été consultés sur ce sujet ?

N. Vigouroux : pour moi oui, à confirmer. Ça rentre dans le projet éducatif, il y a le comité de parents qui est créé et toujours en action. Isabelle qui est directrice de la crèche est toujours en lien avec eux pour leur proposer dès le début de l'année les projets éducatifs et pédagogiques de l'année.

Avis du Conseil Municipal : 28 voix pour, 1 abstention (A. ROMÉY).

INFORMATIONS DONNEES AU CONSEIL MUNICIPAL 30.01.2019

EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122-23 (C.G.C.T.)

→ Art. L 2122-22 4 : attribution des marchés publics à procédure adaptée < 209 000 €

Marché de travaux : Kervenni 2 – Notification le 8 janvier 2019 - 326 013.52 HT.

→ Art. L 2122-22 4 : signature d'avenants aux marchés publics

Travaux d'extension de l'école du Petit Prince :

Avenant n°1 du lot 7 menuiseries intérieures bois - SARL JY Morvan

moins-value liée à déduction trappe visite de comble et ponçage, mise en teinte et vitrification de plancher

Coût initial du marché : 26.360,59 € HT

Moins-value avenant 1 : - 1.527,81€ HT → art 139-6 du décret 2016-360 du 25/03/2016

Nouveau montant : 24.832,78 € HT

% d'écart introduit par l'avenant : 5,80% de modification par rapport au montant initial du marché

Notifié le 18/01/2019

Avenant n°2 du lot 8 plâtrerie, cloisons-doublage, faux-plafond – REA Services

Coût du marché : 41.793,18 € HT

Rappel avenant 1 : + 479,78 € HT → art 139-6 du décret 2016-360 du 25/03/2016

Plue-value avenant 2 : + 694,00€ HT → art 139-6 du décret 2016-360 du 25/03/2016

Nouveau montant : 42.966,96 € HT

% d'écart introduit par l'avenant : 2,80% de modification par rapport au montant initial du marché

Notifié le 18/01/2019

Signalisation d'information locale : entreprise Jézéquel

Avenant 2 : Prolongation du délais d'exécution au 30/11/2018. Notifié le 28/07/2018

Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un cuisine scolaire à Plouguerneau : CAP Architecture

Avenant n°2 : fixation du forfait définitif de rémunération

Montant initial HT du marché public : 108.000,00 €

Rappel avenant 1 : + 8.891,40 € → art 139-5 du décret 2016-360 du 25/03/2016

Plue-value avenant 2 : + 21.000,00 € → art 139-1 du décret 2016-360 du 25/03/2016

Nouveau montant : 137.891,40 €

% d'écart introduit par l'avenant : 17,96% de modification par rapport au montant initial du marché

Notifié le 19/11/2018

Marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une étude préalable pour la rénovation de la signalétique commerciale, touristique et culturelle et d'information locale sur la commune de Plouguerneau

Avenant 2 : Prolongation du délais d'exécution au 31/03/2019. Notifié le 23 janvier 2019.

→ **Art. L 2122-22 8 : délivrance de concessions dans les cimetières**

1 case de columbarium cimetière du bourg, durée 30 ans

→ **Art. L 2122-22 2 : fixation de tarifs (non fiscaux)**

→ **Art. L 2122-22 7 : création/modification de régies comptables**

→ **Art. L 2122-22 26 : demandes de subvention**

Pose d'une main courante sur le terrain de foot C (sécurisation d'une installation contribuant à un classement fédéral)

- subvention demandée à la ligue de foot amateur : 5.000 €
- reste à charge pour la commune : 15.650 €
- envoyée le 21/01/2019 au district du Finistère.

→ **Art. L 2122-22 3° : réalisation d'emprunt < 1.500.000 €**

→ **Art. L 2122-22 10° : aliénation de biens mobiliers de gré à gré < 4.600 €**

L. Le Hir : J'avais une première question sur le premier point, car on parle d'attribution de marché public à procédure adaptée inférieure à 209 000 €, et le marché qui est mentionné fait 326 000 € donc je voulais savoir pourquoi il était dans cette catégorie, donc j'étais un peu surprise par rapport au montant.

Mr Le Maire : a priori il y a un problème de copier-coller.

L. Le Hir : je pense qu'il en a d'autres dans la feuille. Du coup sur les travaux de l'extension du Petit Prince, sur le premier avenant on mentionne bien quels sont les travaux qui ont été faits, sur l'avenant numéro deux on nous mentionne les plus-values, mais on ne nous dit pas quels sont les travaux ayant nécessité l'avenant ? Sur le premier, On écrit que c'est la déduction de trappes vide, et sur la deuxième il n'y a aucune mention de travaux. Je continue, sur la signalisation d'informations locales, il y a un avenant numéro deux de prolongation au 30 novembre 2018 notifié le 28 juillet, donc cela on l'a déjà vu, et donc du coup, là aussi c'est un copier-coller, et surtout qu'on en reparle un peu plus bas, où l'on parle d'un avenant numéro deux avec une prolongation de délai d'exécution au 31 mars 2019.

Mr Le Maire : vous voulez dire qu'il y a un problème de documents, globalement. Évidemment on réajuste. Très bien merci pour ce conseil municipal.

.....
L'ordre du jour étant épuisé à 21 h 56, la séance est levée
.....

Affiché en mairie le 4 février 2019
et reçu en Préfecture de QUIMPER le
31 janvier 2019

Pour extrait certifié conforme,
Plouguerneau, le 31 janvier 2019

Le Maire,



